

l'essentiel

n° 96-mars 2011

Le journal de la ville de Plaisir

Le Valibout

La métamorphose d'un quartier



Réunions de quartiers

La Ville à votre écoute

CCAS

La vie prend des couleurs

Sommaire

Municipalité

Page 6

Du cœur pour les Restos

Économie / Emploi

Page 11

La Mission Locale,
tremplin pour l'emploi

Dossier social

Page 16

Le CCAS au service de tous

Culture

Page 24

Un peu de folie
et beaucoup d'amour

Sports

Page 26

L'escrime, un art et des valeurs

Jeunesse

Page 27

Un été tout en colo

Agenda

Page 30

Vos rendez-vous de mars

Municipalité



page 6

Économie / Emploi



page 11

Dossier



page 16

Jeunesse



page 27

Édito

Dans quelques jours vous serez appelés à élire le nouveau conseiller général du canton de Plaisir. Moins connu que le Conseil municipal, le rôle du Conseil général n'en reste pas moins primordial dans notre quotidien ne serait-ce que pour ce qui concerne notamment la politique sociale (RSA, Petite enfance ou dépendance), les routes départementales ou les collèges.

Cette élection revêt un caractère particulier puisque c'est la dernière fois que vous aurez à élire un conseiller général dans notre canton qui regroupe Plaisir, Thiverval-Grignon et les Clayes-sous-Bois.

En effet, dans le cadre des lois adoptées au mois de décembre 2010, à compter de 2014, les conseils régionaux et généraux fusionneront et laisseront place à des conseils et conseillers territoriaux.

Ainsi, après le redécoupage des circonscriptions législatives qui sera opérationnel pour 2012, ce sont donc de nouvelles circonscriptions territoriales qui verront le jour pour 2014.

C'est inédit, le conseiller général que vous élirez cette année aura donc un mandat de 3 ans au lieu de 6.

Ces changements qui tendent à simplifier le mille-feuille institutionnel n'en modifient pour autant rien à la philosophie de l'élection de vos représentants dans les assemblées.

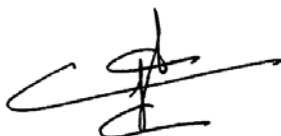
Or, depuis plusieurs années, la participation aux élections fond comme neige au soleil.

Décalage du message politique, incompréhension, rejet, toutes les explications peuvent être entendues. Pour autant, une chose est certaine, ce n'est pas en s'abstenant de voter que l'on pourra faire entendre sa voix.

Le suffrage universel est le signe le plus fort de notre démocratie. Trop de pays souffrent de ne pouvoir voter et continuent de se battre, comme nos ancêtres l'ont fait, pour gagner ce droit de vote...

Droit de voter certes mais aussi devoir de voter et d'être pleinement citoyen et acteur de la vie citoyenne... Alors les 20 et 27 mars, quel que soit votre choix, allez voter !

Joël Regnault



Maire de Plaisir



L'Essentiel Plaisir n°96 - Le journal de la ville de Plaisir - Mars 2011

Directrice de la publication : Joséphine Kollmannsberger

Directeur artistique et concepteur : Eric Tourmesac

Secrétaire de rédaction : Isabelle Esnault - Journaliste : Alexandre Barbe - Sandrine Marchetti

Photographes : Alexandre Barbe - Sandrine Marchetti - Jorge Ramirez

Couverture : Xavier Gigon, architecte d.p.l.g

Impression : Hawaii communication - RCS / Versailles B450 649 892 00012

Tirage : 15 000 exemplaires

Site internet : www.ville-plaisir.fr

Élections cantonales

Des conseillers élus pour 3 ans

Les 20 et 27 mars auront lieu les élections cantonales. Les électeurs plaisirois sont invités à se rendre aux urnes afin d'élire leur conseiller général.

La durée du mandat d'un conseiller général est de six ans et les sièges sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Mais ce ne sera pas le cas pour les conseillers élus en mars 2011 dont le mandat expirera exceptionnellement en mars 2014. Cette mesure fait suite à la loi du 16 décembre 2010 relative à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale. Ainsi, les conseillers généraux et régionaux disparaîtront du paysage institutionnel et se verront remplacés par des conseillers territoriaux qui siègeront dans les deux assemblées.

Des élus de proximité

Avec le conseiller territorial, les élus seront deux fois moins nombreux. Ils seront attachés à un territoire bien identifié et auront une vision globale de leur département et de leur région. Les conseillers territoriaux seront élus dans le cadre de nouveaux cantons. Le mode de scrutin sera un scrutin mixte mêlant scrutin majoritaire et scrutin proportionnel. Le premier garantit l'ancrage territorial des élus et leur proximité avec la population, le second favorise la parité et la représentation des différentes sensibilités politiques. Les suffrages recueillis par les candidats non élus au scrutin majoritaire dans les cantons seront alors répartis proportionnellement au niveau du département. À travers ce mode de scrutin, l'électeur émettra un seul vote et chaque voix pourra compter.

En 2011, 6 000 élus :
4 182 conseillers généraux
et 1 880 conseillers régionaux

En 2014, 3 000 conseillers territoriaux



Le vote par procuration
Voir page Agenda / Bloc note informatif

RÉUNIONS DE QUARTIERS

À 20H

VENEZ RENCONTRER LE MAIRE ET VOS ÉLUS POUR ÉVOQUER LES QUESTIONS QUE VOUS POUVEZ VOUS POSER SUR VOTRE QUARTIER ET SUR VOTRE VILLE.

- **MARDI 29 MARS**
À L'ÉCOLE JEANTET
QUARTIER BRIGITTE - LA HAISE - PONT DE POISSY - GARE
- **MERCREDI 30 MARS**
À LA MAISON DE L'AQUEDUC
QUARTIER DE L'AQUEDUC - BRETÉCHELLE
- **JEUDI 31 MARS**
À LA SALLE POLYVALENTE DE LA BOISSIÈRE
QUARTIER DE LA BOISSIÈRE - CENT ARPENTS
- **MARDI 5 AVRIL**
À LA SALLE DES FÊTES DES GÂTINES
QUARTIER DES GÂTINES - MARE AUX SAULES - LA CHAÎNE
- **JEUDI 7 AVRIL**
À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUARTIER CENTRE-VILLE

100 bougies et pleins de vie !



Roger Baumann et Lucienne Bisson ont soufflé les bougies avec Françoise Dufour, adjointe déléguée aux Animations Seniors, de Ginette Faroux, adjointe déléguée à l'Action sociale, ainsi qu'avec le Maire Joël Regnault. Et pour cause, les deux Plaisirois viennent de fêter leurs 100 ans. Champagne, bouquets de fleurs et chocolats n'ont pas été de trop pour saluer l'exploit de ce bon vivant, ancien dessinateur industriel né à Montmartre, et de cette agricultrice originaire du Cher qui fait encore la cuisine chez elle et espère voir bientôt la naissance d'un arrière-arrière-petit-enfant.



Ils ont fait briller Noël

En voiture ou à pied, impossible de les rater : les illuminations de Noël, c'était eux ! 12 familles et un commerçant plaisirois ont consacré un peu de leur temps et de leur argent pour mettre Plaisir en Lumières pendant un mois, faisant la joie des enfants et des passants. Ils méritaient donc bien une reconnaissance de la part de la Ville. *"C'est un clin d'œil qu'on leur fait. D'aucuns trouveront cela un peu désuet, mais pour moi leur effort contribue à faire des fêtes de fin d'année un moment de bonheur, un moment de douceur"*, a salué le Maire

Joël Regnault. Un concours qui aiguisé au fil des années l'émulation des Plaisirois. *"J'ai vu que nos voisins participaient, raconte Olivier Gaouditz, prix encouragements sur le concours maisons. Cela nous a plu, alors on a décidé de s'y mettre aussi. C'est maintenant comme une petite compétition entre nous"*, confie ce père de famille qui dit avoir pris deux journées



pour installer et enlever toutes les décorations. *"C'est toujours agréable quand on rentre à la maison le soir. Agréable pour soi et pour les autres."*



> Maisons

1^{er} prix : Bernard LE FAOU
2^e prix : Stéphane COSTA
3^e prix : Laëtitia SFARA
Félicitations : Gilbert BOSSARD



> Balcons

1^{er} prix : Roger et Betty BAGARD
2^e prix : Corinne COUDRAY
3^e prix : Bernard MAZE
Félicitations : Maryse CRAZE



> Commerçants

1^{er} prix : ARRIAT FLEURS –
Patrick ARRIAT

Des chèques cadeaux ont été offerts par la Ville aux trois 1^{ers} prix de chaque catégorie, deux places de théâtre pour les 1^{ers} prix et les félicitations, ainsi qu'un diplôme et une boîte de chocolats pour chacun des participants.

Alain Schmitz,
Président du Conseil général
des Yvelines

Le département soutient

LES RESTAURANTS
DU CŒUR

LE 21 JANVIER, LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES ALAIN SCHMITZ ET LE MAIRE JOËL REGNAULT ONT RENDU VISITE AUX RESTOS DU CŒUR. L'OCCASION D'ANNONCER AUX BÉNÉVOLES LE RENOUVELLEMENT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION.

L'Essentiel : Quelle est la raison de votre visite aux Restos du Cœur ?

Alain Schmitz : Je suis venu pour saluer le travail des bénévoles et leur montrer qu'ils ont toute la reconnaissance des élus. Les Restos du Cœur m'ont aussi semblé être le meilleur endroit pour réaffirmer l'engagement du département en faveur de la solidarité. Ce n'est qu'en se déplaçant sur le terrain qu'on peut être à l'écoute des besoins.

E. : Quelles sont les actions du département en faveur des Restos du Cœur ?

A. S. : En 2010 une subvention de 35 000 euros a été attribuée à l'association, de même qu'une fourgonnette de type Berlingo pour les besoins en logistique. Subvention qui sera renouvelée cette année, car il s'agit d'un soutien qui s'inscrit dans la durée.

E. : Et pour lutter contre la précarité en général ?

A. S. : L'an passé le département a versé une aide de 5,5 millions d'euros au Fonds de Solidarité Logement, qui permet aux personnes en difficulté d'accéder à un logement. Par ailleurs le Conseil général a consacré 356 000 euros aux associations d'aide alimentaire ou d'accueil du jour. La lutte contre la précarité est la priorité de mon mandat.

Les Restaurants du Cœur
rue Claude Chappe - Plaisir

Rester actif

Sylvain Hue a lui aussi besoin des Restos du Cœur, mais pas pour manger. Cet homme de 50 ans, employé dans le secteur bancaire, fait partie des quelque 70 bénévoles de l'association à Plaisir. La raison de sa venue ?



Maintenir le lien social. *“Je suis au chômage dans un mois. Pour moi, venir ici, c'est vital pour continuer de voir du monde et rester actif, explique-t-il. Car lorsque l'on se retrouve sans emploi, on ne voit plus personne”*. Ce père de deux enfants a donc décidé de s'investir dès le début de la campagne en donnant de son temps pour les Restos. *“J'ai entendu dire à la radio qu'on cherchait des bénévoles. Je n'ai pas hésité.”* Sylvain vient ainsi deux à trois fois par semaine pour apporter son aide dans la logistique, et pour distribuer repas, sourires et bonne humeur à ceux dont il peut plus que jamais comprendre les besoins.

Les Restos du Cœur à Plaisir, c'est...

227 familles bénéficiaires,
soit plus de 500 personnes, dont 45 enfants en bas âge

3 600 repas distribués par semaine

4 mois de campagne hivernale
(de fin novembre à fin mars)

+ une inter-campagne à partir du 15 mai

UNE AUTRE FAÇON D'APPRENDRE LE FRANÇAIS

Les Restos du Cœur, ce ne sont pas simplement des repas servis, c'est aussi une



multitude d'actions en faveur des plus démunis. Parmi celles-ci, les ateliers socio-linguistiques (ASL). Leur objectif : l'alphabétisation à travers la connaissance des structures de la ville. Six heures par semaine pendant toute la période scolaire, les bénévoles des ASL organisent des rencontres entre les participants (essentiellement d'origine étrangère) et les services de la ville, tels que l'état civil de la Mairie par exemple. *“Nous préparons les réunions, les questions à poser, les mots à apprendre,*

explique René Neveu, responsable de la Lutte contre l'illettrisme aux Restos du Cœur. Nous leur apprenons à prononcer et à écrire correctement. Puis, à l'issue du rendez-vous, nous faisons un débriefing. Le reste du temps, nous aidons les participants à constituer des dossiers comme les demandes d'aide au logement ou de renouvellement d'état civil. Nous leur expliquons le contenu des lettres qu'ils reçoivent et les aidons à rédiger les réponses. Nous organisons également des sorties à Versailles : voilà l'occasion d'apprendre à acheter un billet de train par exemple. Le but est que les gens apprennent à ne plus avoir besoin de nous ! C'est une autre approche de l'apprentissage de la langue”, conclut René Neveu.

**Ateliers
socio-linguistiques
17 rue du Valibout
01 30 55 50 25**



**En France,
1,2 million**

de repas servis à l'année
un chiffre globalement stable
(-1,3% par rapport à l'an passé)

“L'aide de la Ville aux Restos est plus qu'une nécessité, c'est un engagement personnel.”

Joël Regnault

Mars 2011 n°96

Aménagement urbain

Le Valibout entame sa méta

MENÉ PAR LE BAILLEUR SOCIAL OPIEVOY, LA PREMIÈRE TRANCHE DU GRAND CHANTIER DE RÉHABILITATION DU VALIBOUT COMMENCE LA PREMIÈRE TRANCHE DES TRAVAUX. ELLE CONCERNE LE "VIEUX VALIBOUT" ET DE SES 239 LOGEMENTS

C'est certainement le chantier le plus attendu de ce début d'année. Celui qui va redonner à tout un quartier un nouveau visage mais aussi une nouvelle image et un nouvel élan. Après une dizaine d'années de combats menées par le Maire Joël Regnault, de négociations, de concertations et de travail, le Valibout va enfin connaître sa cure de jouvence à travers un programme de réhabilitation établi en trois phases. Le Groupe Opievoy, propriétaire des immeubles et maître d'ouvrage, a missionné l'entreprise Brézillon, filiale de Bouygues bâtiment Île-de-France, pour mener à bien les travaux de la première tranche. Les premiers "coups de pio-

che" viennent de débiter pour une livraison de chantier en avril 2012.

Des charges maîtrisées

Des façades de béton grises, des logements vétustes présentant parfois des moisissures, des communs malodorants et tristes, des boîtes aux lettres cassées... Voici le quotidien des habitants du "vieux Valibout". Alors ce projet de rénovation, c'est dire s'ils l'attendent tous. Demain leurs résidences vont radicalement changer : des façade-

des flambant neuf et colorées, des logements réhabilités avec une cuisine et des pièces d'eau entièrement refaites, des locaux communs repeints, des halls sécurisés... Mais au delà de l'aspect esthétique, la réflexion est plus profonde. Elle offre aussi une nouvelle réflexion sur la maîtrise des charges. L'isolation des façades, des terrasses et des sous faces

Le vieux Valibout et ses 239 logements opèrent leur mutation.

des RDC, de nouveaux radiateurs et l'installation de panneaux solaires vont permettre de réduire les dépenses d'énergie. De même, l'installation de

Info + Emploi

Pour cette réhabilitation, 8 067 heures de travail seront réalisées par un chantier d'insertion auquel participeront essentiellement des habitants du quartier. Les critères d'embauche reposent davantage sur la motivation et l'envie de travailler dans les métiers du bâtiment que sur les diplômes et les compétences. Pour ce chantier d'insertion, l'Opievoy s'est associé à l'association Réagir qui étudiera les dossiers de candidature (lettre de motivation + CV).

Contact Réagir - Antenne de Plaisir : 01 30 55 59 85 ou contact@reagir.info



morphose

ION DU VALIBOUT VIENT DE COMMENCER
NTS, ET DEVRAIT DURER 15 MOIS.

compteurs individuels d'eau froide permettra à chacun de payer sa propre consommation et donc d'en maîtriser la facture. L'ensemble de ces changements a été longuement étudié et concerté avec les habitants pour leur offrir des logements et un confort au plus près de ce qu'ils attendent.

Suite aux travaux, les loyers vont évoluer selon les logements et la surface corrigée. La nouvelle quittance affichera ainsi une augmentation variant de 1 à 4%. "Mais on est prêt à payer cette augmentation si on en a pour notre argent", soufflait discrètement un habitant. À bon entendre...

10,8 millions €

coût pour la première phase de réhabilitation

35 000 € par logement

c'est le ratio rapporté de l'ensemble des travaux de la première tranche

"En tant que Maire, je suis et resterai aux côtés de nos habitants pour les soutenir dans leur nouveau cadre de vie."

Joël Regnault



Lors de la réunion du 26 janvier, le Groupe Opievoy et la société Brézillon présentaient aux habitants du Vieux Valibout, le projet de réhabilitation de la première tranche.

La 2^e et 3^e tranches concerneront respectivement les lots d'immeubles Saint-Just et Babeuf, et Robespierre et Danton.

Les travaux en détail

Les balcons

- > Traitement des loggias et balcons
- > Traitement de la métallerie
- > Installation d'une antenne TV satellite collective en terrasse
- > Installation de supports de paraboles en terrasse

Le hall d'entrée

- > Aménagement d'espaces pour les ordures ménagères et le tri sélectif
- > Aménagement des locaux pour poussettes
- > Mise en place d'un contrôle d'accès par badge
- > Réfection et mise aux normes de l'électricité
- > Mise en conformité des locaux techniques
- > Peinture des cages d'escaliers et des locaux communs

Les logements

- > Remplacement de la porte palière (blindée, phonique, pare-flamme, coupe-feu et entre-bâilleur), remplacement des radiateurs et canalisations de chauffage, installation d'interphone et pose de détecteur de fumée, remplacement des bouches VMC
- > Changement des fenêtres du séjour et des chambres en RDC
- > Cuisine : remplacement de l'évier + meuble, réfection du sol, peinture et pose de faïence, suppression du vide-ordure
- > Pièce d'eau : remplacement baignoire + lavabo + wc, réfection du sol et de la peinture et pose de faïence
- > Installation possible d'une 2^e salle d'eau pour les logements F5
- > Réfection des celliers (peinture et sol)
- > Mise en place de compteurs individuels d'eau froide

LES HABITANTS RECEVRONT UN COURRIER LES PRÉVENANT DU DÉBUT DES TRAVAUX DANS LEUR LOGEMENT, AU MOINS DEUX SEMAINES AVANT LA DATE PROGRAMMÉE.

Les façades et immeubles

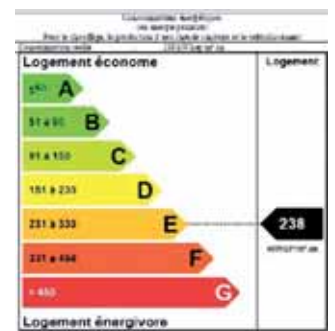
- > Ravalement des façades
- > Traitement de l'isolation des toitures terrasses
- > Traitement des façades pignons par complexe isolant
- > Installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude
- > Fermeture et sécurisation des passages traversant

Les sous-sol

- > Désinfection et neutralisation des vide-ordures
- > Isolement coupe-feu

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui, le diagnostic thermique classe les logements en catégorie E (voir échelle ci-contre). Le traitement de l'isolation par l'extérieur diminuera la déperdition de chaleur. Demain, les logements seront alors classés en catégorie C, ce qui permettra de réduire la facture de chauffage de façon significative.



PMR

Situés en rez-de-chaussée, 12 logements seront aménagés pour une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



Pratique

Bureau de chantier / 315 avenue François Mitterrand - logement 131 / Tel. : 01 30 55 73 37 - Boîte aux lettres Cahier de réclamations chez le gardien

La Mission Locale, mêmes objectifs mais nouvelle formule

Avec 4,05 millions de demandeurs d'emploi toutes catégories - soit une hausse de 5,3% en 2010 - plus que jamais, le retour à l'emploi s'inscrit comme une problématique nationale prioritaire. "Tous les acteurs de la politique de l'emploi, en particulier les services publics de l'emploi régionaux et locaux, vont être sur le pont", déclarait en janvier le ministre du Travail et de l'Emploi, Xavier Bertrand. Dans ce schéma, les moins de 25 ans sont particulièrement visés comme le soulignait également le 1^{er} ministre François Fillon : "[La mesure] la plus importante pour nous, [est celle] qui consiste à traiter la question du chômage des jeunes".

À Plaisir, la priorité de l'accès à l'emploi des 16-25 ans n'a pas attendu ces dernières déclarations. Bien au contraire. La Mission Locale Plaisir Val de Gally a toujours démontré une ambition volontaire en ce sens et depuis plusieurs mois, elle redouble d'efforts. "Nous

sommes très à l'écoute de la conjoncture actuelle dont la lecture impose la proposition de nouvelles méthodes", confie le nouveau directeur de la structure, Samuel Vanhoutte. Anticipant l'attente ministérielle de "mesures concrètes", la Mission Locale s'est déjà positionnée autour de nouveaux outils et de nouvelles actions. "Ce que nous faisons aujourd'hui a pu être mis en place grâce au travail qui a été effectué hier.

Nous évoluons dans une continuité, souligne la présidente Véronique Guernon. Sans cesse nous sommes vigilants et réactifs quant aux demandes et aux besoins de l'ensemble de nos partenaires et des jeunes." Car l'enjeu de la Mission Locale est bien là : créer une synergie dynamique pour aider et soutenir les 16-25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale.



Véronique Guernon et Samuel Vanhoutte, présidente et directeur de la Mission Locale entourés d'une équipe dynamique et volontaire

La Mission Locale, c'est quoi ?

Association intercommunale loi 1901, elle remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle travaille en synergie avec l'État, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux implantés sur son territoire. La Mission Locale de Plaisir Val de Gally réunit les communes de Beynes, Chavenay, Les-Clayes-sous-Bois, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Plaisir, Thiverval-Grignon et Villepreux.

967 jeunes actifs
ont été accompagnés
par la Mission Locale, en 2010

Nouveaux rythmes, nouvelles méthodes, nouvelles actions

Les jeunes se plaignaient auparavant du peu de contacts qu'ils avaient avec leur conseiller. Désormais, la plage d'entretiens individuels a été doublée. Les inscrits peuvent être en lien avec la Mission Locale tous les deux jours via les ateliers organisés par le collectif.

Mais c'est dans les méthodes d'accompagnement que la structure innove le plus. La relation avec les jeunes est désormais abordée dans une approche de coaching. Les entretiens sont menés avant tout dans le but de percevoir et d'encourager le potentiel du jeune, plutôt que de se focaliser sur ses difficultés. Les conseillers donnent également plus d'autonomie au moins de 25 ans et le mettent en face de ses responsabilités. Tout est ainsi mis en œuvre pour que le jeune actif* prenne confiance en lui.

Dans la même idée, un programme d'actions régulier a été mis en place. Outre des petits déjeuners consacrés à un secteur professionnel particulier où jeunes et recruteurs sont sur un pied d'égalité, divers ateliers sont organisés. Leur but : répondre aux questions relevant du droit du travail, de l'accès aux soins, du volontariat, de la recherche de logement, et aider les jeunes à soigner leur image, penser leur projet professionnel ou encore maîtriser tous les outils de la recherche d'emploi.

Mars 2011 n°96



L'alternance, l'outil emploi de demain

Avec 26 contrats en alternance en 2010, la Mission Locale subit une carence de 13% par rapport aux objectifs fixés par l'État. "Les jeunes intéressés par l'alternance s'inscrivent chez nous après des recherches infructueuses. Et le plus souvent, il est trop tard, explique Samuel Vanhoutte. Notre rôle est donc de les préparer suffisamment tôt pour qu'ils puissent

accéder au mieux à ces contrats." Alors, dès le mois de février, la structure a mis en place les Quinzaines de l'alternance. Car "si les recrutements en apprentissage ont lieu de juin à décembre, tout se joue dès mars-avril", poursuit le directeur.

Nouveauté ! Les Quinzaines de l'alternance

Les Quinzaines permettent de faire se rencontrer les jeunes et les centres de formation et les employeurs de tous secteurs d'activités. Cette synergie tripartite est accompagnée d'ateliers périphériques préparant les jeunes à

ces visites. Grâce à cette nouvelle action, la Mission Locale espère augmenter le nombre de contrats en alternance chez les jeunes. Une mesure en parfaite adéquation avec la politique gouvernementale annoncée par Xavier Bertrand, ministre du Travail et de l'Emploi, et Nadine Morano, ministre en charge de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle (voir aussi *Essentiel* n°95 - février). Tous deux entendent prôner "une mobilisation générale sur le terrain" en développant les contrats en alternance pour les jeunes avec de "nouvelles mesures, de nouveaux outils".

2010 en chiffres *par rapport à l'objectif fixé par l'État

- 495** nouvelles inscriptions (+13%*)
- 766** propositions d'emploi (+28%*) débouchant sur
- 329** contrats signés hors alternance (+43%*)
- 446** maintiens dans l'emploi (+40%*)
- 616** propositions de formation (+16%*)



UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES ENTREPRISES

La Mission Locale, ce n'est pas seulement l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans. C'est aussi un travail en partenariat avec le monde professionnel. L'organisme recueille ainsi les offres d'emploi des entreprises et y répond sous 48 heures en proposant les profils les mieux adaptés aux besoins. Elle met également à disposition ses locaux et ses outils techniques



(ordinateurs, vidéoprojecteurs), et organise des sessions de recrutement collectif au sein de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi. Preuve de cette attention constante en direction des professionnels, la Mission Locale a envoyé l'an passé quelque 700 courriers et e-mails aux entreprises. Avec les résultats que l'on connaît (voir chiffres ci-dessus).

Le “VRAI / FAUX” de la Mission Locale

La Mission Locale ne s'adresse qu'aux jeunes déscolarisés

FAUX.

La Mission Locale s'adresse à tous les profils de jeunes actifs* âgés de 16 à 25 ans, avec ou sans diplôme.

La Mission Locale ne s'occupe que de l'emploi

VRAI.

L'objectif premier de la Mission Locale est l'accès à l'emploi des jeunes actifs*.

FAUX.

Elle travaille également autour de trois axes principaux que sont la formation, le social et l'emploi. Ces trois domaines s'expriment en synergie pour atteindre l'objectif de la Mission Locale.

La Mission Locale juge les compétences des jeunes actifs*

FAUX.

La Mission Locale n'a pas vocation à juger. Au contraire, elle encourage avant tout le potentiel des jeunes, favorise leur autonomie et met en place des actions où ils s'identifient dans un cadre de réussite. Surtout, la Mission Locale est à l'écoute et respecte le principe de confidentialité.

Laissez-vous guider, la Mission Locale s'occupe de tout !

FAUX.

Si les conseillers sont garants de la réussite des jeunes, il revient à ces derniers de prendre en main leur avenir. Ainsi, la Mission Locale met des actions et des outils en place adaptés à leurs besoins et à leurs envies. Les jeunes ne restent pas dans l'attente de propositions ni ne sont

dépendants d'une structure. Ils deviennent acteurs de leur parcours et de leur vie professionnels.

La Mission Locale ne s'adresse qu'aux jeunes actifs*

FAUX.

La Mission Locale travaille également avec les entreprises présentes sur son territoire. Elle propose une offre de services centrée sur leurs besoins. L'objectif étant de mettre en relation ces deux publics : entreprises et jeunes actifs*. Avant, pendant et après, elle accompagne les sociétés dans leur volonté de recrutement.



Nous contacter

Mission Locale
de Plaisir Val de Gally

1416 Bd Léon Blum - Plaisir

Tél. 01 30 79 53 53

s.vanhoutte@mlplaisir.reseau-idf.org

www.mlplaisir.org

facebook.com/MissionLocaledePlaisir

Horaires d'ouverture

> Lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

> Jeudi de 17h30 à 20h, sur rdv uniquement

> Vendredi de 9h à 12h30

* Un jeune actif se dit d'un jeune inscrit dans une dynamique de recherche d'emploi ou d'un jeune ayant une activité salariée.

Les Rendez-vous de l'Emploi

Métiers du
second œuvre

Métiers des
travaux publics

Métiers du
gros œuvre

Et autres métiers
du secteur

Mardi
8
mars
09h30 à 12h00

Centres de
formation

Agences
d'Intérim

Toutes
qualifications

Métiers du Bâtiment
et des Travaux Publics

Munissez-vous de
plusieurs C.V.

Maison de l'Entreprise
et de l'Emploi
1426 Bd Leon Blum
78370 Plaisir

Informations et contact : 01.30.79.53.53





Le CCAS au cœur d

VENIR EN AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ, PERMETTRE AUX PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES DE MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN, SOUTENIR LES FAMILLES ET LES ACCOMPAGNER DANS LEUR ACCOMPLISSEMENT... LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL SE POSITIONNE AU CŒUR DE CES PRÉOCCUPATIONS. PRÉSENTATION D'UN SERVICE QUI ŒUVRE CHAQUE JOUR POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUTES LES POPULATIONS PLAISIROISES.

Mars 2011 n°96



Questions à
Joël Regnault,
Maire de Plaisir et Président du CCAS

Essentiel : Quelle est la politique sociale de la ville ?

Joël Regnault : Notre politique sociale consiste avant tout à être à l'écoute des Plaisirois pour les soutenir en cas de difficulté. Il s'agit de répondre au plus proche de leurs attentes et de leurs besoins. Pour cela, la Ville s'appuie sur son Centre Communal d'Action Sociale qu'elle subventionne à hauteur de 1,1 millions d'euros cette année. Ainsi, lorsqu'une personne entre au CCAS, nous mettons un point d'honneur à ce que sa demande soit traitée et si cela s'avère, nous lui

proposons un accompagnement.

E. : Quels sont les grands axes de cette politique sociale ?

J. R. : L'une de nos priorités est le bien-vivre et le bien-être de la jeunesse plaisiroise. Nous devons donc trouver les conditions optimales pour son épanouissement et cela passe également par le bien-être de la famille à laquelle nous sommes particulièrement sensibles et attachés. Puis, je l'ai déclaré lors de mes vœux, la solidarité reste au cœur de notre politique et dans ce domaine, nous nous adres-



LE CCAS EN QUELQUES MOTS

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDÉPENDANT QUI NE DISPOSE PAS D'UNE COMPÉTENCE GÉNÉRALE SUR LA COMMUNE MAIS D'UNE COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION. IL ANIME UNE ACTION GÉNÉRALE DE PRÉVENTION ET DE DÉVELOPPEMENT. IL DISPOSE DE LA PLÉNITUDE DE SA COMPÉTENCE EN MENANT DES ACTIONS QUI SE RATTACHENT À SA "SPÉCIALITÉ" SOCIALE.

LE CCAS PARTICIPE ACTIVEMENT ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE À L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE SOCIALE DU TERRITOIRE, À LA MOBILISATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS ET À L'IDENTIFICATION DES PISTES D'ACTION. CETTE DYNAMIQUE PERMET AINSI DE GUIDER L'ACTION PUBLIQUE SOCIALE AFIN D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS.

le la solidarité

sons à l'ensemble de la population. Je n'oublie pas non plus les personnes âgées. D'ici 2020, la France comptera 2 millions de personnes de plus de 85 ans. La dépendance est autant un sujet de société qu'un sujet de cœur.

E. : Le fonctionnement du CCAS a-t-il évolué ces dernières années ?

J. R : Auparavant, le CCAS était un bureau de bienfaisance. On donnait de l'argent mais on ne savait pas s'il servait à répondre véritablement à la demande. Surtout, il enfermait les gens dans une forme d'assistanat qui



Martine Bettinger, responsable du CCAS, et Ginette Faroux, adjointe déléguée aux Affaires sociales et vice-présidente du CCAS

Photo du haut : Ginette Faroux et toute l'équipe du CCAS



n'avait aucun sens. Aujourd'hui, le CCAS accueille et écoute les personnes afin de les aider à répondre à leurs difficultés. Outre des aides ponctuelles, son rôle est de les accompagner en les orientant au mieux dans leurs démarches. Cet accompagnement s'inscrit dans une globalité car bien souvent une demande peut révéler d'autres problématiques.

E. : Le budget attribué au CCAS a été révisé à la baisse par rapport aux années précédentes. Cela signifie-t-il une perte d'efficacité et moins d'actions sociales ?

J. R. : Absolument pas ! Nous avons mené une nouvelle réflexion dans le fonctionnement du CCAS mais sans en entamer sa dynamique, bien au contraire. Jusque-là, les missions étaient sectorisées et ne communi-

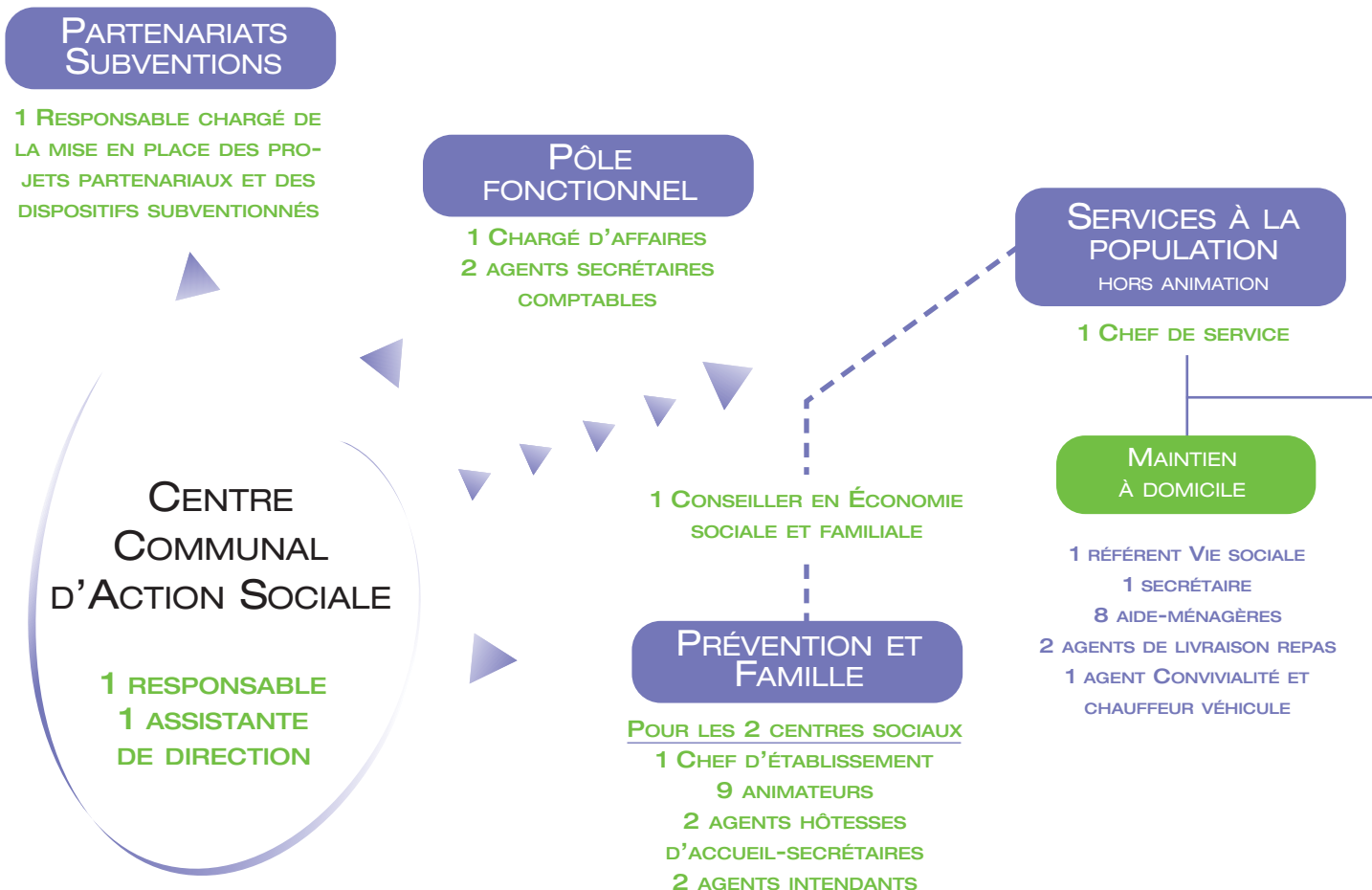
quaient pas entre elles ce qui posait un double inconvénient, financier d'une part et puis identitaire vis-à-vis de la population. Depuis deux ans, nous avons appréhendé globalement les missions du CCAS afin d'offrir une polyvalence de services, à commencer par le primo accueil. La mutualisation des moyens a donc permis une réduction de coût de fonctionnement tout en proposant une meilleure visibilité pour la population. Quant aux agents, ils ont aussi une plus grande lisibilité des dossiers et sont plus réactifs encore. En parallèle, un partenariat actif a été développé sur le terrain entraînant de nouvelles activités co-animées avec d'autres acteurs sociaux.

E. : Le partenariat est donc essentiel...

J. R. : Qu'il soit institutionnel ou associatif, le partenariat est primordial. Il n'est pas concevable aujourd'hui, surtout dans ce domaine, de travailler en ignorant les autres acteurs sociaux. Nous sommes tous complémentaires dans l'aide et le soutien que nous apportons aux populations. Le partenariat nous rend tous plus forts, c'est une synergie nécessaire.

E. : En cette période crise, le CCAS a-t-il été davantage sollicité ?

J. R. : Étonnamment non. Et tant mieux ! C'est d'ailleurs un constat partagé avec l'ensemble de nos partenaires sociaux tant institutionnels qu'associatifs. D'une manière générale, nous n'avons pas enregistré d'augmentation du nombre de demandes plaisiroyennes.



CONTACTS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PARC DE L'HÔTEL DE VILLE
TEL. 01 30 79 63 89 / 63 94**

> Horaires d'ouverture

Lundi de 13h30 à 19h30 / Mardi au
vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

**MAINTIEN À DOMICILE
MAISON ROUSSEAU
14 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
TEL. 01 30 81 62 31**

**CENTRES SOCIAUX
LA MOSAÏQUE ET FLORA TRISTAN
98 RUE FRANÇOIS MITTERRAND
TEL. 01 30 79 10 84**

> Horaires d'ouverture, hors vacances
scolaires

Lundi 14h à 19h / Mardi au jeudi de
9h à 12h et de 14h à 19h / Vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

**CONSEIL GÉNÉRAL
SECTEUR D'ACTION SOCIALE (SAS)
1238 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
TEL. 01 30 79 11 60**

> Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de
13h30 à 17h30 / Vendredi de 8h30 à
12h et de 13h30 à 16h30

AFFAIRES SOCIALES
HABITAT

2 AGENTS HÔTESSES
D'ACCUEIL-SECRÉTAIRES
1 TECHNICIENNE
RÉFÉRENTE HABITAT

Les missions

LE CCAS ASSURE AU QUOTIDIEN DES MISSIONS D'ACCUEIL, D'INFORMATION, DE PRÉVENTION, D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL. IL S'ADRESSE AUX FAMILLES, AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, HANDICAPÉES OU EN DIFFICULTÉ, ET TRAVAILLE EN LIAISON ÉTROITE AVEC SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS.



LES SERVICES À LA POPULATION (HORS ANIMATION)

Les Services à la population hors animation coordonnent trois missions essentielles du CCAS que sont les affaires sociales, l'habitat et le maintien à domicile.

> LES AFFAIRES SOCIALES

Le CCAS instruit les demandes d'**aides légales** dont certaines sont financées par le Conseil général : allocations et aides aux personnes âgées et handicapées, cartes de transport, remise de dossier d'aide juridictionnelle, domiciliation des personnes sans adresse postale fixe.

Les **aides facultatives** répondent aux missions propres du CCAS définies par son Conseil d'administration. La plupart sont soumises à la commission permanente d'aide sociale après étude faite par un travailleur social du SAS (assistante sociale) : bons alimentaires, bons d'hygiène, bons de transport SNCF, réductions de cantine, demandes d'aides financières, aides à la cotisation d'une mutuelle, suivi social pour le RSA.



447*
bons alimentaires

261*
bons d'hygiène

INFOS +

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est alloué aux personnes dès 25 ans, ou plus jeunes avec au moins un enfant à naître ou à charge. Remplaçant le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et l'API (Allocation de Parent Isolé) notamment, cette prestation financière est destinée à garantir un complément de revenus pour les travailleurs présentant peu de ressources et un minimum social pour ceux qui ne travaillent pas. Ce dispositif vise également à favoriser le retour à l'emploi puisque le bénéficiaire ne perd pas la totalité de la prestation dans le cas d'une reprise d'activité rémunérée au Smic.

En 2010, une convention a été passée avec le Conseil général pour l'accompagnement social de 130 bénéficiaires isolés du RSA.

180*
familles bénéficient
de la réduction de cantine

* En 2010

Mars 2011 n°96

> LE MAINTIEN À DOMICILE

Le CCAS a mis en place un ensemble de services permettant aux personnes en perte d'autonomie de continuer à vivre chez elles. Les prestations de maintien à domicile répondent aux besoins du demandeur et offrent ainsi un accompagnement personnalisé.



La téléassistance

Médaille ou bracelet, ce système est porté en permanence par le bénéficiaire. Il lui suffit de l'actionner pour déclencher un appel vers une centrale d'écoute qui demande alors une intervention de secours ou prête une oreille attentive.

Le portage des repas

Pour les personnes qui ne peuvent pas préparer leurs repas, une livraison est assurée pour tous les jours de la semaine. Les menus peuvent être adaptés au régime alimentaire du bénéficiaire.

L'aide ménagère

Entretien du domicile, préparation des repas, vaisselle, repassage... Elle assiste le bénéficiaire dans les tâches quotidiennes qu'il ne peut plus assurer.

INFOS +

Parce que les personnes âgées sont souvent sujettes à l'isolement, à la désocialisation et à la dénutrition, le CCAS assure un travail de prévention en ce sens, notamment grâce à une veille permanente par les agents du M.A.D.. Pour lutter contre ces problématiques, des actions sont mises en place pour stimuler les usagers. Ateliers "Bien vieillir, bien s'alimenter et bien vivre dans sa tête", atelier "Mémoire", Matinée ludique, Matins toniques, Petits bonjours musicaux et théâtraux, repas hebdomadaire à la Maison Rousseau, sortie restaurant mensuelle, accompagnement au TEC, visite à domicile, séjour... Ces activités de la vie sociale et relationnelle sont autant de réponses pour mieux vivre au quotidien.





Le transport

Deux véhicules dédiés assurent le transport avec ou sans accompagnement. Spécialement adapté, l'un est mis à disposition pour les personnes handicapées présentant 80% d'invalidité, le second pour les personnes en perte d'autonomie. Ce véhicule répond ainsi aux besoins de déplacements sur l'ensemble du territoire plaisirois. Ils se réservent 48h à l'avance.

208*

bénéficiaires, toutes prestations confondues, d'une moyenne d'âge de 86 ans

* En 2010

> L'HABITAT

L'habitat a pour vocation d'étudier, d'enregistrer et de suivre les demandes de logement social, et de les transmettre en Préfecture. Lors des commissions d'attribution, deux représentants de la ville défendent les dossiers plaisirois auprès des bailleurs. Mais seul le bailleur décide de l'attribution de son logement.

La Ville compte 3 275 logements sociaux ce qui équivaut à 32,5 % de l'offre Habitat du territoire. Ils sont gérés par dix bailleurs sociaux. Avec 623 logements, le contingent communal en représente 19%.

En 2010, le CCAS a enregistré 963 demandes dont 71% plaisiroises.



INFOS +

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes aide les 18-30 ans désireux d'accéder à un logement. Ni agence immobilière, ni bailleur, le CLLAJ accueille, écoute, informe et oriente les jeunes. Ses missions consistent également à prospecter et à coordonner l'offre de logement et les demandes. Pour bénéficier de ce service, le jeune doit être en situation de payer un loyer et être donc salarié ou en insertion professionnelle.

> Pratique.

Permanence tous les 15 jours, le vendredi matin, au centre social de La Mosaique



La Prévention Famille

Le CCAS s'appuie sur ses centres sociaux pour mener des missions de prévention générale à l'attention de tous ses publics. Les centres sociaux s'adressent à l'ensemble de la population et à toutes les tranches d'âges.

> AUTOUR DE LA FAMILLE

Objectifs : Il s'agit d'accompagner les parents dans leur rôle et de les soutenir dans l'accompagnement éducatif de leurs enfants.

Par ailleurs, ces activités offrent du temps à la famille qui se retrouve ainsi autour d'une participation commune.

Actions Adultes : Soutien à la parentalité : Point rencontre femmes, Pause famille... - Ateliers de langue française - Ateliers de rénovation

Actions Jeunes : Soutien scolaire aux collégiens et lycéens

Actions Famille : Rencontres intergénérationnelles : ateliers jeux, travaux manuels, loisirs créatifs... - Temps parents-enfants.



> AUTOUR DE LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Objectifs : Le CCAS favorise le développement des relations et de la mixité sociales. Il permet aux familles de découvrir et de connaître leur environnement, et impulse le partage des cultures.

Actions : Séjours et week-ends, sorties - Soirées familiales - Savoirs partagés & savoir partager



A NOTER

LORS DES TRAVAUX DE RÉNOVATION, LE CENTRE SOCIAL FLORA TRISTAN ET LA LUDOTHÈQUE SONT FERMÉS.

L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DES CENTRES SOCIAUX - HORS LUDOTHÈQUE - EST TRANSFÉRÉ À LA MOSAÏQUE.

> AUTOUR DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Objectifs : Les centres sociaux proposent des temps forts et des moments festifs réguliers. Repérés par l'ensemble de la population, ces rendez-vous permettent de favoriser les activités partagées en famille et à chacun d'investir sa place de citoyen.

En outre, ces animations développent le travail en réseau et les projets en partenariat avec les acteurs locaux institutionnels et associatifs.

Actions : Animation aux Pieds d'Immeubles (jusqu'à 300 personnes par rendez-vous - 10 rendez-vous) - Ludothèque extérieure - Fête du jeu - *Sol'Inside* - *Escapes d'ailleurs*



> AUTOUR DE LA PRÉVENTION SANTÉ-ALIMENTATION

Objectifs : Les familles redécouvrent les bases alimentaires et appréhendent un bien-vivre grâce au bien-manger. Elles sont également sensibilisées aux moyens économiques permettant cette approche alimentaire.

Actions : Ateliers de cuisine - Ateliers santé-alimentation co-animés avec les partenaires associatifs.



Les Partenaires

Qu'ils soient institutionnels ou associatifs, les partenaires travaillent en complémentarité avec le CCAS, sur des missions de nature identique. Le Centre communal se positionne comme le coordonnateur de l'ensemble de ces actions sociales sur le territoire plaisirois.

Les institutions

- **L'État**

> DDCS - (Direction départementale de la cohésion sociale) : ateliers de langue française et sociolinguistiques > REAAPY (Réseau d'Écoute d'Appui d'Accompagnement aux Parents des Yvelines) : actions pour le soutien à la parentalité > CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) : soutien et accompagnement scolaire des collégiens et lycéens, accompagnement des parents d'adolescents > CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)

- **La Région**

Animations des quartiers et actions de convivialité

- **Le Département**

Équipe de travailleurs sociaux du SAS (Secteur d'Action Sociale)

- **Autres**

> CAFY (Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines) : contrats de projet social, accompagnement collectif familles, participation au CLAS > Bailleurs sociaux : le Groupe Opievoy avec les ateliers de rénovation, les API > HGMS Plaisir Grignon (hôpital gériatrique médico-social) : rencontres et échanges > CODES (COMité Départemental d'Éducation à la Santé) : ateliers prévention santé alimentation > La Mission Locale : insertion sociale pour l'accès à l'emploi

Les associations

Elles sont des acteurs sociaux majeurs pour l'ensemble de la population. Leur connaissance du terrain leur confère une implication sociale forte qui s'exprime en collaboration permanente avec le CCAS. Conscient de cette ancrage, le Centre communal leur apporte une aide logistique et/ou financière.

- ADMR Val de Garance (aide ménagère et M.A.D.)
- Aide et solidarité Pommerai
- Aide et solidarité des Petits près
- APF (Association des paralysés de France)
- CADI (Conseil Alimentation développement Insertion) : CCAS co-fondateur
- Carmad (réseau de santé gériatrique de professionnels libéraux)
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles : permanence au centre social de La Mosaïque tous les jeudis matins
- Cultivons la paix : participation à l'API
- Les petits frères des pauvres : lutte contre l'isolement
- MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)
- Les Restos du cœur : ateliers santé-alimentation - atelier socio linguistique
- Plaisir solidarité
- Plaisir vestiaire
- Réagir : insertion socioprofessionnelle
- Secours catholique
- Unafam (Union nationale des amis et familles de malades mentaux) : permanence et renseignements au centre social La Mosaïque
- Vie libre : permanence et renseignements au centre social La Mosaïque

Les services municipaux

D'une manière générale, le CCAS travaille en transversalité avec l'ensemble des services de la Ville. Il collabore et participe également à des actions dédiées avec la Direction des Affaires Culturelles (Petits bonjours musicaux et théâtraux, *Escapes d'ailleurs...*), la Maison Rousseau et l'animation Seniors (Matinées ludiques, atelier "Mémoire"...) et la Commission Ville-Handicap (*Sol'Inside*).

“ Le partenariat nous rend tous plus forts, c'est une synergie nécessaire. ”

Joël Regnault

30/04*
& **01/05****

Nouveauté !

**Spectacles
de clowns**

"Les loufoques en concert"

"Petits contes
pour oreilles tendres"

Par la C^{ie} COROSSOL

**2 représentations
par jour et par spectacle**

13h30 et 16h30

Théâtre Robert Manuel

**Distribution
de chocolats
pour les gourmands**

Pour les 3/5 ans
et 6/9 ans

**Pâques
en fête**

Tarif : 2,90 €
par enfant

Réservation obligatoire

Nombre de places limité !!!

Du 28 mars au 8 avril

Salle Béjart - Cour des communs du château

Les mercredis et vendredis de 10h/12h - 14h/17h / Les jeudis de 15h à 19h

Contact : DAC
01 30 79 63 20

Théâtre Espace Coluche

Les 39 Marches à 200 à l'heure !

Maître du suspense, Hitchcock ne se doutait certainement pas que 75 ans après la sortie de son film, celui-ci serait adapté en comédie. Et pas n'importe laquelle puisque cette

adaptation complètement décalée et loufoque a reçu le Molière de la pièce comique et celui de la meilleure adaptation en 2010.

Dans *Les 39 Marches*, un certain Richard Hannay tente d'éviter un complot diabolique en fuyant vers l'Écosse. C'est ainsi que quatre comédiens, sous les traits de plus de 150 personnages, nous font naviguer dans toute la Grande-Bretagne à vitesse grand V : courses-poursuites, cavales dans les marécages, voyages en train et en mobylette, traversées de rivières à la nage... Tout y passe et nous sommes pris dans ce tourbillon d'aventures et de rires. Mise en scène par Éric Métayer, artiste multi-casquettes et référence en la matière, cette pièce regorge d'inventivités où nombre de détails créent des décalages hilarants

et des rebondissements incessants. Un moment de pure folie à ne manquer sous aucun prétexte !

Les 39 Marches
Vendredi 18 mars - 21h

LA BALLE EN MOUSSE A DU RESSORT !

Une histoire d'amour, une histoire de vie... Cette thématique pourrait sembler banale si ce n'était des formes géométriques qui nous la racontaient ! Dans le noir, deux personnages en mousse prennent vie. Ils tournoient autour d'une balle rouge, symbole de passion. Ils s'aiment, voient naître un enfant puis... se séparent. Le petit trouve alors refuge sur cette balle rouge qui gonflera et gonflera au gré de ses émotions pour enfin jouer avec le public. Sans parole, ce théâtre d'objets invite petits et grands à rêver et à développer leur imaginaire.



La Balle rouge - dès 5 ans
Mercredi 16 mars - 15h30

LA TOURNÉE *TOM TOM CREW* A ÉTÉ ANNULÉE PAR LA PRODUCTION. DE FAIT, LA REPRÉSENTATION PROGRAMMÉE LE 11 MARS EST SUPPRIMÉE.

ANNULATION !

NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR NOUS EN EXCUSER ET VOUS REMERCIER DE VOTRE COMPRÉHENSION.



LES POUSSINS DANS LES STARTING-BLOCKS

Le Palais des Sports était en ébullition le 5 février dernier. Près de 200 poussins (athlètes de 7 à 11 ans) ont concouru pour le deuxième tour des compétitions en salles. Un événement organisé par les clubs du département, dont le Gally AC, qui rassemble les membres de Plaisir et des Clays-sous-Bois. De multiples épreuves étaient au programme : triple et quintuple saut, course sur



30 mètres plat ou haies, saut à la perche, lancer de poids et enfin lancer de vortex, l'équivalent du javelot pour les petits. À l'issue de cette journée, les meilleures graines d'athlètes ont été sélectionnées pour disputer la grande finale le 13 mars à Achères. Mais plus qu'une simple compétition sportive, c'est avant tout l'aspect pédagogique que les organisateurs retiennent. *"C'est à travers l'apprentissage des gestes et des règles de l'athlétisme que nous faisons de l'éducatif, souligne Emmanuel Vero, responsable de la section enfants du Gally AC, et que nous inculquons des valeurs aux enfants."*

Mars 2011 n°96

L'escrime s'invite aux vacances sportives

Du 11 au 22 avril une nouvelle activité s'offre aux enfants : l'escrime. Un sport – presque un art - méconnu et pourtant riche en valeurs éducatives.

Plaisir a découvert l'escrime l'an passé. Souvenez-vous, la Ville avait accueilli l'opération *Escrime-toi en 2010* (voir *Essentiel* n°90) en partenariat avec l'USEP* et la Ligue d'Escrime. L'occasion alors pour les élèves des établissements scolaires de s'initier à ce sport via des démonstrations, des ateliers ludiques et des interventions d'enseignants. Cette année, une nouvelle étape est franchie avec l'entrée de l'escrime dans le programme des Vacances sportives d'avril prochain. *"Nous avons constaté un grand enthousiasme de la part des jeunes pour cette discipline, justifie Norbert Rampolla, adjoint aux Sports et à la Jeunesse. Il était normal de répondre à leurs demandes. D'autant que l'escrime porte des valeurs que l'on a envie de transmettre."* Ces valeurs : le respect de l'autre - adversaire ou maître d'arme - le respect des consignes, la droiture, la maîtrise de soi... Alors

pour rendre ce sport encore plus accessible, la Ville a investi dans des *"kits première touche"* mis à disposition par la Fédération française d'escrime. Des kits comprenant des armes en plastique (fleurets et sabres), des masques de protection et des vestes. En bref, l'attirail du parfait tireur pour des duels en toute sécurité, qui plus est encadrés par des éducateurs sportifs formés pour l'occasion. Pendant ces vacances sportives, l'escrime partagera donc la vedette avec les activités habituelles : tir à l'arc, escalade, trampoline, handball et autres sports collectifs. Pour inscrire gratuitement vos enfants, contactez la Direction des Sports** entre le 23 mars et le 8 avril.

*Union sportive de l'enseignement du premier degré
**01 30 07 61 30 / 61 31 ou www.ville-plaisir.fr

Infos +

- 120 000 pratiquants en France

dont 61 000 licenciés

- Sport olympique depuis 1896

Vos rendez-vous

**Mercredi 13 avril
et jeudi 21 avril**

Initiation pour les 7-8 ans
de 14h à 15h30
9-11 ans et 12-14 ans
de 16h à 17h30

**15 places disponible
pour chaque séance
Inscription obligatoire**



Choisis ta destination pour cet été !

Colonies

2011
pour les 6-17 ans

Attention !!!
Places limitées



Inscription à partir du lundi 4 avril

Salle du Conseil municipal - mairie annexe
de 13h30 à 19h

Le coût incombant aux familles est calculé
en fonction du quotient familial 2011.

Un acompte de 20% est à verser lors de l'inscription

Retrouve le détail de tous les séjours
dans l'Essentiel d'avril !



Contact : Direction de la Jeunesse 01 30 79 62 61



Norbert Rampolla,

Président du groupe NI - UMP - Forum des républicains sociaux - PR - Le Nouveau Centre - Ensemble pour les Yvelines.

L'équipe municipale à votre écoute

Le 29 mars prochain débiteront les traditionnelles réunions de quartiers.

Ainsi, pour la 10^e année consécutive, notre Maire accompagné des élus de secteurs ira à la rencontre des Plaisirois dans les quartiers.

Si certains Plaisirois saisissent le maire en cours d'année, d'autres attendent ces réunions de quartiers pour poser leurs questions, questions locales, concernant plus particulièrement le quartier, ou questions plus générales concernant la ville, ses grands

projets de travaux ou d'aménagement, son budget, sa politique pour la Petite enfance, la rénovation de l'église ou tout autre domaine. Il n'est pas de sujets ou de questions tabous...

Depuis 10 ans, chaque année, nous avons ainsi montré tout notre attachement au contact direct avec les Plaisirois. Point d'action sans dialogue ni concertation...

Ainsi chaque fois qu'un projet concerne un quartier dans son ensemble avec le maire, les élus rencontrent les riverains concernés.

De même que chaque fois qu'il est saisi d'un problème particulier, notre maire ou l'un de ses adjoints se rend sur site pour prendre la dimension de la question qui est posée et tenter d'y apporter une réponse.

Être à l'écoute au quotidien, répondre aux attentes chaque fois que cela est possible, échanger, partager ou confronter les points de vue, tel est notre mode de fonctionnement, telle est notre façon de concevoir notre mandat au service des Plaisirois. Ces rencon-

tres sont un baromètre en temps réel des questions que peuvent se poser nos concitoyens, un mode d'expression privilégié et un moyen d'exercer sa citoyenneté à plein en s'intéressant et en s'impliquant dans la vie de sa ville et de son quartier.

Parmi toutes les communes qui avaient instauré ces modalités de démocratie directe et participative, beaucoup se sont essouffées et ont arrêté au bout de quelques années. Pas à Plaisir qui est attachée à ses réunions de quartiers...

Pouvoir s'adresser directement au maire et aux élus c'est ça aussi la qualité de vie plaisiroise...



Bruno Tabary,

Responsable du MODEM

La loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales impose aux communes de se structurer en intercommunalité. Les futurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) s'ils ne sont pas décidés, proposés et défendus par les communes et leurs élus, seront imposés par le Préfet. Pourquoi l'intercommunalité ? tout simplement pour développer la coopération entre les communes et rassembler des moyens souvent dispersés et insuffisants, pour assurer un fonctionnement optimal des services publics locaux, ou faire aboutir des initiatives et des projets qui dépassent souvent le seul cadre d'une commune. En 2011, vos élus locaux vont décider du projet intercommunal. Pour nous MoDem, c'est indéniable, les 3 villes que sont Plaisir, Les Clayes-Sous-Bois et Villepreux forment un bassin de vie sociologique et économique cohérent qui doit perdurer. Cet EPCI permettrait de développer un réseau de transports en commun entre nos villes, d'engager une réflexion sur la mutualisation de l'offre culturelle avec notamment la future bibliothèque de Villepreux et de dynamiser le bassin d'emploi. C'est le projet que nous défendons ; l'intercommunalité doit être efficace pour servir les intérêts des citoyens.

Exprimez-vous sur ce sujet :
modemplaisir@gmail.com



Yveline Darneau,

Présidente du groupe "ReDécouvrir Plaisir avec la Gauche Rassemblée"

Solidaire comme un Plaisirois

Nous avons à Plaisir une longue tradition de solidarité et la vitalité de nos associations, créées pour la plupart il y a plus de 20 ans, en est la preuve.

C'est à Plaisir qu'est né en 1995 le concept d'épicerie sociale, avec la création de CADI qui est animée par plus de 30 bénévoles. C'est dans notre Ville aussi que se sont réunies dès 1982 des associations de tous bords pour créer "Plaisir Solidarité", puis "Plaisir Vestiaire", laquelle permet à tous de s'habiller décemment et a en outre créé des emplois.

Aux restos du cœur, la distribution alimentaire est la partie la plus connue de l'activité, mais le cœur du projet est l'insertion des personnes grâce au partage des savoirs et des compétences ; 50 bénévoles y consacrent leur temps libre.

Lorsque Musulmans et Chrétiens s'unissent pour une collecte alimentaire, deux tonnes de denrées sont récoltées dans les quartiers les plus popula-

res de Plaisir. C'est impressionnant !

Ce déploiement de générosité de nos concitoyens, devrait être soutenu par une politique sociale municipale à la hauteur des besoins.

Or, qu'observons-nous ? Un désengagement de la municipalité dans le financement du CCAS (centre communal d'action sociale) dont la subvention est en constante diminution depuis plusieurs années. Un simple exemple : il n'y a pas à Plaisir de barème de réduction du prix de la cantine scolaire en fonction des revenus. Les plus fragilisés peuvent demander l'aide du CCAS, mais l'application du nouveau règlement intérieur a vu le nombre de bénéficiaires baisser de 38% en 1 an, alors que des témoignages de professionnels nous relatent que des enfants de Plaisir ont faim, faute de pouvoir aller à la cantine.

On nous dit que le nouveau prestataire choisi pour la restauration scolaire va permettre à la ville d'économiser ; nous répondons que c'est le moment de faire un geste envers toutes les familles, et de mettre en place un tarif dégressif applicable à tous. Et si le maire ne comprend que les arguments financiers, nous lui rétorquons qu'investir sur la santé des petits Plaisirois est un excellent placement !

Nos sites sont là pour vous :

<http://www.partisocialiste-plaisir.com>

<http://contrepont.org>

Contact : elusdegauche.plaisir@laposte.net

PERMANENCES DES ÉLUS

Joël Regnault, Maire de Plaisir, et les élus reçoivent sur rendez-vous.

Contact : 01 30 79 62 00

- **Pierre Lépineux**, 1^{er} adjoint délégué aux Travaux-Équipement et à la Prévention-Sécurité
- **Norbert Rampolla**, adjoint délégué aux Sports et à la Jeunesse
- **Joséphine Kollmannsberger**, adjointe déléguée à la Culture et à la Communication
- **Séverine Fillioud**, adjointe déléguée à la Petite enfance et au Scolaire
- **Ginette Faroux**, adjointe déléguée aux Affaires sociales
- **Jean-Pierre Ledoit**, adjoint délégué au Ressources humaines
- **Françoise Dufour**, adjointe déléguée au Protocole, aux Seniors et aux Anciens combattants
- **Patrick Ginter**, adjoint délégué aux Finances et aux Achats-Marchés
- **Véronique Guernon**, adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Entreprises et à l'Emploi
- **Henri-Pierre Lersteau**, adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement

Le Carnet

Janvier / Février

Bienvenue à...

Inoa Gaüzère Bonnard	Mama Baldé
Noéline Thebault	Raphaël Brouard
Mya Permal	Assim Prince Said Ibrahim
Faustine Lambert	Éline Charrier
Lou-Anne Mangot	Inès Arena
Maëlle Vincent	Emma Alexandre
Sasha Gérard	Robin Couët Dos Santos
Solal Duces	Rayan Mediouna
Soulèimène Dinis Gois	Camélia Mediouna
Kylian Savatte	Titouan Thebault
Mathieu Lahib	Jeanne Devilleneuve
Lola Jacquinet	Raphaël Gargam
Lya Juspin	Lénaël Ihelmi
Nirina Velayoudom	Gabriel Valente Antunes
Siham El Kaychouhi	Elwann Hannecart
Loay Kania	Fatima Kharmich
Lyna Aït Ouzdi	Lenny Thongphanit
Jade Gomez	Ambre Monteiro
Enzo Cardeau	Syrine-Ambre Bouhazam
Ali Baldé	Cassandra Pansard Ternisien

SOUVENIR DE...

Philippe Bourret
Henri de Passorio Peysard
Gérard Buisson
Marie-Chantal Huvette
Régine Debon
Geneviève Poulain
Josette Rossignol
Brahim Bourouba
Madeleine Poissenot
Patrice Aumercier
Alicia Lecinas
Françoise Marco
Claude Valet
Hervé Grafeuille
Odette Ledoux
Mauricette Tirseni
Claude Lebrun
Andrée Roumens
Patrick Roussel
Carmen Fontenay

Félicitations à...

Ludovic Postal et Stéphanie Jouan

LA VILLE DE PLAISIR RECRUTE,

par voie statutaire de préférence, et à défaut, contractuelle

► Pour sa Direction des Ressources Humaines

• Un chargé de mission

Dans le cadre d'un CDD de 1 an, vous travaillez notamment sur le logiciel ressources humaines : mise à plat des organigrammes, préparation d'un guide de saisie, mise en forme des arrêtés informatiques et des dossiers individuels. Vous maîtrisez le statut de la fonction publique territoriale et connaissez le droit public. Vous faites preuve de qualités relationnelles, de capacité d'analyse et de synthèse, avez l'esprit d'équipe et d'initiative et un réel sens pratique.

Si l'un de ces postes vous intéresse, veuillez adresser votre candidature (lettre manuscrite et CV) à : Monsieur le Maire, DRH, BP 22, 78375 Plaisir

Retrouvez tous les détails de ces annonces sur www.ville-plaisir.fr

NUMÉROS UTILES VILLE DE PLAISIR

Accueil information Ville : 01 30 79 63 63

Service élections : 01 30 79 63 05

Voie : 01 30 79 86 20

Police municipale : 01 30 55 45 10 jusqu'à 22h

Police de l'environnement : 01 30 55 80 76

Police nationale (Commissariat) : 01 30 07 71 30

Médecin de garde : 01 34 81 04 34

Standard Mairie :
01 30 79 62 00

Numéro vert Ville de Plaisir :
0 8000 78 370

Infos Bibliothèques

Bébés boudoirs

2 mars : bibliothèque de La Mosaique à 10h45

12 mars : bibliothèque du château à 10h45 et 16h, sur inscription

Rendez-vous contes

05 mars : pour les enfants à partir de 6 ans, bibliothèque du château à 16h

Conte musical

30 mars : bibliothèque de La Mosaique à 10h45

Le Printemps des poètes

- La Mosaique

Du 14 au 19 mars : Exposition *D'infinis paysages* réalisée par les élèves des écoles de la ville et de la Segpa du collège Blaise Pascal ayant participé aux ateliers d'écriture menés par David Dumortier

19 mars : Portes ouvertes de l'exposition *D'infinis paysages*, avec le conservatoire d'art dramatique pour des lectures de poèmes, de 14h30 à 18h

- Le Château

14 au 18 mars : Exposition de photos et textes sur le thème *D'infinis paysages*, par l'association Un temps de poète

04 mars : Café poésie "Café croque-mots", par l'auteur David Dumortier. Création de poèmes collectifs. Sur inscription 25 pers. max.

15 mars : Après-midi poésie par les bibliothécaires et les professeurs du conservatoire d'art dramatique, à l'hôpital Plaisir-Grignon

17 mars : Après-midi poésie par les bibliothécaires, à la Maison Rousseau



Prochain Conseil municipal

Jeudi 24 mars à 20h

Salle du conseil municipal
Mairie annexe

Exposition ►

Du 10 janvier au 25 mars

Bêtes de scène - Peintures et sculptures - L. Benoudiz, S. & P. Bouliet, Douziech et F. Maury
Théâtre Espace Coluche

Jusqu'au 06 mars

Vocation pastel
Salle Armande Béjart

Du 07 au 13 mars

Peinture - Irène Shraer
Salle Armande Béjart

Du 18 au 20 mars

Peinture - Nathalie Denis
Salle Armande Béjart

Du 29 mars au 03 avril

Collectif - La Mare au Lys - Salle Armande Béjart - Tous les jours 11h à 19h

Du 04 avril au 23 juin

Peinture et peinture sur porcelaine
Chabrier et Valérie Lentz
Théâtre Espace Coluche

Du 05 au 10 avril

Peinture - Luc Favre d'Anne
Salle Armande Béjart

Musique ►

08 mars

Bossa nova - Carole Sergent / Atelier jazz vocal
Clé des Champs à 20h30 - Tarifs : 5,10€

20 mars

Soirée de la Saint-Patrick, musique irlandaise - Beoga - Clé des Champs à 17h - Tarifs : 9,20€ / 7,20€ / 5,10€

Bloc note informatif

Réseau de Transport d'Électricité

Du 17 mars au 30 juin, RTE réalise des travaux d'élagage et d'abattage sur le territoire pour l'entretien des lignes électriques.

Élections cantonales

Dimanche 20 mars, premier tour -
Dimanche 27 mars, deuxième tour

> Procuration pour les élections
Pour voter par procuration, vous pouvez vous adresser au Tribunal d'Instance, au commissariat ou à la gendarmerie de votre choix.
Muni(e) d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire), vous devez remplir un formulaire en indiquant les nom, prénom, date et lieu de naissance de la personne qui recevra la procuration ainsi que son adresse.
Il est impératif que le mandant et la personne mandatée soient inscrits sur la liste électorale de la même commune.

Renseignements
01 30 79 63 05

25 mars

Chansons - La Maison Tellier / Mademoiselle Sane
Clé des Champs à 20h45
Tarifs : 12,20€ / 9,20€ / 7,20€

01 avril

Blues jazz - LVL + Atelier jazz du conservatoire - Clé des Champs à 20h45 - Tarifs : 5,10€

Spectacle ►

12 mars

Impro théâtrale - Clé des Champs à 20h30 - Tarifs : 5€ / 7€

16 mars

Théâtre en lumière noire - La balle rouge - Dès 5 ans / Voir page 21

18 mars

Comédie - Les 39 marches, d'après Alfred Hitchcock Voir page 21

26 mars

Spectacle musical, imitation - Michaël Gregorio pirate les chanteurs - Théâtre Espace Coluche à 21h

02 avril

Opéra - La Bohème, de Giacomo Puccini - Théâtre Espace Coluche à 21h

06 avril

Théâtre - Lulu nuit blanche - Dès 2 ans - Théâtre Espace Coluche à 15h30

08 avril

Théâtre - Ma Solange comment t'écrire mon désastre Alex Roux
Avec les élèves du conservatoire d'Art dramatique - Clé des Champs à 20h30 - Entrée libre

Sports ►

06 mars

La Boucle des Yvelines
Organisée par l'ACTP
Maison des Cyclos de 7h30 à 13h30

26 & 27 mars

Coupe de la Ville de judo
Organisée par le Judo Club Plaisirois
Palais des Sports, samedi de 9h à 19h et dimanche de 9h à 14h

27 mars

Tournoi de tennis de table
Organisé par le Club Pongiste Plaisirois - Ouvert à tous - Gymnase M-T Eyquem de 8h30 à 19h30

Bloc note associatif

ARGPP

19 mars : ateliers d'activités manuelles pour la préparation au carnaval. Gratuit - fournitures 2 à 5€
> Il reste des places pour l'éveil musical des enfants pré-scolaires et pour l'éveil corporel pour les enfants de maternelle
Contact : info@argpp.fr et www.argpp.fr

Cultivons la paix

26 mars : théâtre-forum avec la C^o Naje, conflit parents-enfants, de voisinage, racket, difficultés de communiquer.
Théâtre Robert Manuel à 20h30.
Entrée libre.
Contact 01 30 54 22 77
cultivonslapaix@decennie.org

Lecture et dialogue

- 11 mars : Rencontre avec l'écrivain Noëlle Chatelet. Théâtre Robert Manuel à 19h45 - Tarif : 4€
- 21 mars : *Mémoire et Histoire*, conférence par Danièle Carsenat. Théâtre Robert Manuel à 9h45- Ouvert à tous
- 01 avril : Actu Expo, *Dans l'intimité des frères Caillebotte, peintre et photographe*, expo présentée par Laurence Chanchorle. Théâtre Robert Manuel à 9h45 - Tarif : 8€
Contact et inscription 01 30 54 62 93 ou sur <http://lecdial.over-blog.com/>

Stage ►

26 mars

Découvrir ou tester sa voix
Par Carole Sergent, professeur de chant Jazz au conservatoire
Clé des Champs de 14h à 17h

02 avril

Stage découverte de danse Hip hop / new style, ragga et shows
Par l'association Livity Style
Clé des Champs de 14h à 18h

Les Familles Plaisiroises

17 mars : Évasion du jeudi - Visite de la basilique Saint-Denis - départ 12h30.
Inscription : 01 30 55 27 13

Plaisir Association Brigitte

12 mars : Tournoi de tarot, salle des fêtes des Gâtines dès 13h45.
Tarif : 15€ (1 lot par participant).
Contact : 01 34 81 00 29

Un temps de poète

Dans le cadre du Printemps des poètes, du 14 au 18 mars :

- Exposition de photos et textes sur le thème *D'infinis paysages*, bibliothèque du château
- 19 mars : soirée poésie sur le thème *D'infinis paysages* et *L'année de l'Outre-mer*, scène ouverte et pot amical
Ancien restaurant à 20h - Entrée libre
Contact : untempsdepoete@orange.fr

V.E.G.A.

02 avril : Conférence *Le nouveau monde de Saturne*, par Cécile Ferrari, astrophysicienne au CEA. Théâtre Robert Manuel à 20h30. Entrée libre.
Contact : 01 34 81 15 29
asso.vega@planetastronomy.com

Bloc note culturel

Saison des Arts 2011-2012

Vous êtes artistes professionnels ou amateurs et vous cherchez un lieu d'exposition ?

À l'occasion de la prochaine édition de la Saison des Arts, participez à cette grande manifestation culturelle et présentez une exposition personnelle dans la Cour des communs du Château de Plaisir.

Adressez votre candidature à la Direction des Affaires Culturelles - 282 rue de la Bretèche - Château de Plaisir - 78375 Plaisir.

Informations et tarifs :

01 30 79 63 20

Inscriptions avant le 15 avril

Au fil des siècles, une ville construit son histoire.
Au fil des années, elle peut aussi la détruire.
Parce que l'avenir ne s'appréhende
que si l'on connaît et respecte son passé,
ensemble préservons l'église Saint-Pierre.



“
Soyez partenaires
de votre
patrimoine

À partir de l'été 2011, la Ville entreprend les travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre qui dureront 24 mois. Elle entend ainsi conserver et sauvegarder son patrimoine historique et offrir à son cœur de ville tout le charme que les Plaisirois peuvent en attendre.

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la restauration de l'église de PLAISIR (78), et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

* la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Ex : un don de 100€ = 66 € d'économie d'impôt. (Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.)

- OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Ex : un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt. (Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.)

Pour les entreprises, déduction de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Ex : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt. (Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.)

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de : l'impôt sur le revenu l'impôt sur la fortune l'impôt sur les sociétés

NOM OU SOCIÉTÉ
ADRESSE

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - église de PLAISIR » - Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine Délégation régionale d'Île-de-France 23-25, rue Charles Fourier 75013 Paris.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessous.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.
Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.
La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune.